



RESEAU DES
POPULATIONS
AUTOCHTONES ET
LOCALES POUR LA GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES FORESTIERS
D'AFRIQUE
CENTRALE
REPALEAC

FORUM
INTERNATIONAL DES
PEUPLES AUTOCHTONES
D'AFRIQUE
CENTRALE

FIPAC

Coordination Générale

Réf.: /CR / REPALEAC /20

Kinshasa, le / /

Le Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPALEAC) est une organisation de la société civile d'échelle sous régionale et un réseau spécialisé de la Conférence sur les Ecosystèmes Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), plateforme de regroupement des Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant pour la bonne gouvernance et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale auprès de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Créée à Kigali en 2003, il y a près de quinze ans, le REPALEAC et ses réseaux nationaux actifs du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo et de la République du Tchad, du Rwanda mènent des actions en vue de défendre les droits des Peuples autochtones et des communautés locales et la pérennité physique et substantielle des écosystèmes auxquels ils sont intimement liés et desquels dépendent leur survivance d'une part et, d'autre part, développent des initiatives visant à implémenter le leadership autochtone au moyen de : (a) leur participation et la prise en compte de leurs avis dans les sphères de négociations afférentes aux problématiques en lien avec les peuples autochtones et la mise en valeur des écosystèmes ; (b) du développement de modes de vie, de création de valeurs, de richesses multiformes en adéquation avec leurs us et coutumes en vue de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles.

Un processus du renforcement institutionnel du REPALEAC qui a connu un tournant décisif en 2016 au cours de l'atelier sous régional dénommé "**Douala 1**" intitulé : « *Dialogue sous régional des populations autochtones d'Afrique centrale sur les stratégies et plans nationaux REDD+ et d'adaptation climatique* » et s'est poursuivi en 2017 par l'organisation d'une série de 4 ateliers régionaux à Douala au Cameroun¹ vient d'aboutir à l'élaboration du cadre stratégique et cadre de résultats du REPALEAC pour une période allant de 2018- 2025. Ce cadre est basé sur 4 axes prioritaires à et axe transversal à savoir :

Axe 1 : Sécurisation des terres, territoires et ressources naturelles des PAEL

L'accès aux terres, territoires et ressources naturelles est essentiel pour notre survie. Cependant, au fil des siècles, nous avons perdu l'accès à nos terres ancestrales pour de multiples raisons telles que l'exploitation à large échelle des ressources naturelle, l'expansion de l'agriculture, la création d'Aires Protégées, l'absence de reconnaissance légale, etc. Nous voulons continuer le dialogue avec nos gouvernements et toutes les autres parties prenantes pour résoudre cette problématique et sécuriser nos droits de propriété et ses démembrements, qu'ils soient collectifs ou individuels, formels ou coutumiers.

¹ 4 ateliers sous régionaux dits : Douala 2 du 10 au 12 avril 2017, Douala3 du 31 mai au 03 juin 2017, Douala4 du 21 au 24 juillet 2017, et Douala 5 du 22 au 23 octobre 2017 et présentation du cadre stratégique à l'événement parallèle en marge de la 17^{ème} Réunion du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) du 24 au 27 octobre 2017.

Axe 2 : Participation des PACL dans les décisions concernant l'accès, la gestion durable des terres, forêts, et ressources naturelles aux niveaux local, national et international.

Nous désirons pouvoir participer plus activement dans les processus de prise de décision sur l'usage et l'affectation des terres, et intégrer nos savoirs et connaissances traditionnels dans les politiques et programmes liés à la gestion des terres, forêts et ressources naturelles d'Afrique Centrale. Le renforcement de la participation des PACL dans la gouvernance des terres et des ressources naturelles est le prolongement de la reconnaissance de notre présence historique et de notre rôle pour la préservation du capital naturel. Elle nous donne l'assurance que les communautés sont informées, consultées et ont l'occasion de donner leur consentement préalable pour toute politique d'aménagement du territoire ou choix d'affectation des terres.

Axe 3 : Accroître les bénéfices économiques durables pour les PACL liés à la gestion durable des ressources naturelles et des forêts

Il est fondamental pour nos communautés d'augmenter les bénéfices financiers et non financiers tirés de l'exploitation durable de la forêt. Cela passe par un meilleur partage des produits des activités économiques liés à la forêt, à travers une meilleure reconnaissance par les acteurs économiques des droits des Peuples Autochtones et communautés locales et la mise en place de mécanismes de compensation au profit des communautés. Mais cela signifie aussi que nos capacités doivent être renforcées afin que nous puissions développer nous-mêmes des initiatives économiques durables pour sortir de la pauvreté au travers d'activités respectueuses de la forêt, telles que le développement des Produits Forestiers Non Ligneux.

Axe 4 : Amélioration des conditions de vie des PACL

Nous constatons que bien souvent les Peuples Autochtones et communautés locales peinent à accéder aux services de base, que beaucoup d'entre vous vivent dans l'extrême pauvreté et que nous sommes souvent exclus et marginalisés dans nos pays respectifs. Nous pensons que le travail fait sur les trois premiers axes pourra contribuer positivement à l'amélioration de nos conditions de vie en nous permettant de prendre en main notre propre développement et d'investir dans nos communautés.

Axe Transversal : Défendre les intérêts des PACL en Afrique Centrale

La défense des intérêts des PACL, qui sous-tend nos quatre axes prioritaires, passe nécessairement par le renforcement des capacités des organisations qui nous représentent, telles que le REPALEAC, et par la consolidation systématique des données et connaissances sur nos cultures riches et diverses. En effet, malgré la grande masse de données et de connaissances que les PACL aident à créer à l'occasion de projets de développement ou de programmes de recherche en écologie ou en ethnologie, nous ne disposons pas de moyen de capitaliser ces connaissances, de nous les approprier et de pouvoir les mettre à la disposition de tous, y compris nos communautés.